AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE CHAMPAGNE (Tél. 47-22-87)
(AISNE, ARDENNES, AUBE, HAUTE-MARNE, MARNE, MEUSE)

ABONNEMENT ANNUEL 15 F

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, 5, place Paul-Jamot - REIMS.
C. C. P. : CHALONS-SUR-MARNE 2.802-15

SUPPLEMENT N° 4 au BULLETIN N° 43 d'AVRIL 1964 — 30 Avril 1964

ARBRES FRUITIERS

AVERTISSEMENT.-

Tavelures du pommier et du poirier :

En raison du développement important de la végétation, il est conseillé d'appliquer un nouveau traitement fongicide.

INFORMATIONS.-

Oïdium du pommier :

Les premières pousses oïdiées commencent à être visibles. Ajouter au traitement antitavelure l'un des produits recommandés contre l'oïdium du pommier.

Moniliose du cerisier :

Dès la chute des pétales, appliquer un fongicide organique de synthèse sur les variétés sensibles à cette maladie (Griottes).

Chenilles défoliatrices des arbres fruitiers :

Effectuer un traitement insecticide sur l'ensemble des vergers avant leur floraison. Sur les arbres en fleurs, attendre la chute des pétales.

Des dégâts importants de chenilles sont constatés même sur fleurs.

Araignées rouges :

L'éclosion des oeufs d'hiver se poursuit, surveiller attentivement les vergers et spécialement les variétés de pommiers "Délicious" rouges, en vue d'un prochain traitement.

Hoplocampe du poirier :

Malgré les conditions défavorables à l'évolution de cet insecte, il est conseillé d'appliquer un traitement à la chute des pétales.

Utiliser le parathion à 25 gr. de matière active par hectolitre.

P 92

GRANDE CULTURE

INFORMATIONS.-

Méligèthes du colza :

Les traitements dirigés contre ces parasites ne présentent plus d'intérêt dès que les colzas commencent à fleurir.

Surveiller les cultures, encore à quelques jours de la floraison, et intervenir si des dégâts sont observés.

Charançons des siliques du colza :

Les concentrations se révèlent plus ou moins importantes. Toutefois, les populations composées en majeure partie de mâles et de femelles non matures ne justifient aucune intervention dans les prochains jours.

Pégomyie de la betterave :

Les premières pontes se remarquent sur jeunes betteraves. Aucune mesure de lutte n'est à envisager prochainement.

Mouche de l'asperge :

Les vols sont observés depuis quelques jours, appliquer un traitement sur les cultures non encore en production et ayant dépassé le stade A-B (turions sortant du sol). La protection devra être renouvelée tous les dix jours jusqu'à ce que les turions soient en moyenne au stade D. (tiges à ramifications épanouies).

...\

PROTECTION des ABEILLES.-

Selon la réglementation en vigueur (arrêté du 11 janvier 1956 - Art. 6) les traitements antiparasitaires effectués à l'aide de produits toxiques pour les abeilles sont interdits sur les arbres fruitiers et sur les plantes visitées par les abeilles pendant la période de leur pleine floraison.

Nous rappelons à nouveau la liste des insecticides reconnus non toxiques pour les abeilles :

- dichlorophenyltrichlorethanol
- diethion
- endosulfan
- polychlorocamphane
- pyréthrines
- roténone
- thioquinox
- toxaphène

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles

l'Inspecteur de la Circonscription Phytosanitaire de REIMS

Imprimerie de la Station de CHAMPAGNE - Directeur-Gérant : L. BOUYX